Culture : L'UNESCO sensibilise les acteurs culturels aux mesures de réparations collectives

MALI

1494

L'information est l'oxygène des temps modernes

JEUDI 28 DÉCEMBRE 2023

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Finances publiques

Faut-il réformer la politique fiscale du Mali ?

VBG

Le gouvernement de la transition contre le fléau

Salon de l'Enfance de Bamako

Lancement de la 6ème édition

Dengue

Maladie causée par un virus du genre Flavivirus, transmis par la piqûre du moustique femelle appelé Aedes aegypti

CAUSES

Piqûre du moustique femelle Aedes aegypti

5 sérotypes du virus de la dengue

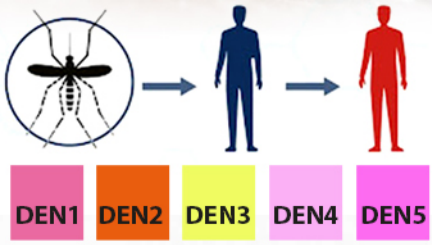

SYMPTÔMES

Temps d'incubation :
4 à 10 jours après la piqûre

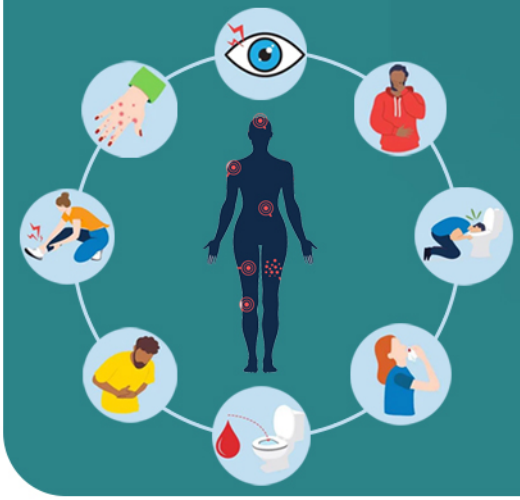

DENGUE CLASSIQUE

- Fièvre élevée (de 38°C à 40°C)
- Maux de tête
- Fatigue
- Douleurs dans le corps
- Forte fatigue
- Eruption cutanée (rash)
- Douleur derriere les yeux
- Douleurs musculaires et articulaires
- Nausées et vomissements
- Taches rouges sur le corps
- Douleurs abdominales (surtout chez les enfants)
- Durée : 2 à 7 jours

DENGUE HÉMORRAGIQUE OU DENGUE SÉVÈRE

- Symptomes de la dengue classique
- Intenses maux de ventre ou douleurs abdominales
- Agitation ou léthargie (somnolence)
- Vomissements qui persistent, avec ou sans présence de sang
- Cyanose
- Soit excessive et bouche sèche
- Difficultés respiratoires
- Pouls rapide ou faible
- Hépatomégalie douloureuses
- Extrémités froides, peau pale, froide et humide
- Chute de tension (hypotension)
- Saignements de nez, des gencives ou sous la peau
- Taches rouges sur la peau

TRAITEMENTS & VACCIN

Un vaccin est disponible*

Paracétamol

Repos

Anti-inflammatoire

⚠ ATTENTION : n'utilisez pas de médicaments à base d'acide acétylsalicylique (Aspirine)

BONS CONSEILS & PRÉVENTION

Consultez toujours un médecin en cas de dengue

Éviter l'eau stagnante

Faites vous vacciner contre la dengue*

Mettez du chlore dans les piscines

Utilisez un spray anti-moustique

*Le vaccin est disponible dans certains pays, mais réservé aux personnes déja infectées par la maladie

Sommaire «

P. 17

P. 22

P. 27

/ Une /

Finances publiques — P. 4
Faut-il réformer la politique fiscale du Mali ?

/ Breves /

Pour promouvoir la légitimité traditionnelle : Des chefs de villages reçus à la Primature — P. 17
VBG : Le gouvernement de la transition contre le fléau — P. 18
Prytanée Militaire de Kati : Les élèves de 7ème année sous le drapeau — P. 19
École d'État-Major : Un voyage d'études enrichissant — P. 20

/ Actualité /

Opérationnalisation du CFP de Markala : Mme le ministre à pied d'œuvre ! — P. 22
Salon de l'Enfance de Bamako : Lancement de la 6ème édition — P. 24

/ Politique /

Selon les prédictions du Pr Moussa Fomba : il n'y aura pas d'élection présidentielle en 2024 — P. 27
Durée de la transition politique : Les préoccupations d'Amadou Koïta — P. 28

/ Culture & Société /

Culture : L'UNESCO sensibilise les acteurs culturels aux mesures de réparations collectives — P. 30

/ International /

Guerre entre Israël et le Hamas : 240 Palestiniens tués en 24 heures — P. 31
Présidentielle 2024 au Sénégal : Découvrez les 70 candidats ayant déposé leurs dossiers — P. 33

/ Sport /

Assemblée Générale de la Zone II de l'ACNOA — P. 35
Le Mali renforce son engagement en faveur du sport africain

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Gérant :** Moctar Sow
- **Redacteur en Chef :** .....
- **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra, Bokoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar
- **Service Commercial :** Youssouf Diarra
- **Secrétariat :** Fatou SISSOKO

Finances publiques

Faut-il réformer la politique fiscale du Mali ?

La politique fiscale et douanière est, par excellence, l'outil de développement économique et social d'un pays. C'est elle qui impulse la politique économique sur laquelle reposent toutes les autres politiques : agricole, industrielle, de santé, de défense et de sécurité, d'enseignement et de formation, d'aménagement du territoire, des infrastructures structurant le développement, etc.

Alors, comment concevoir une politique fiscale et douanière qui puisse alimenter les caisses de l'État tout en assurant la croissance et le développement des entreprises ? Telles sont les problématiques de l'élaboration d'une politique fiscale.

SYSTÈME ÉCONOMIQUE ET SYSTÈME FISCAL

1. Les dirigeants des peuples dans le temps et dans l'espace ont toujours institué des prélèvements d'impôts sur les revenus des populations pour la couverture des charges publiques.

On se rappelle dans la série documentaire "Les Rois de Ségou" que l'adolescent N'Golo DIARRA a été envoyé à Ségou dans la famille du Roi Biton COULIBALY pour travailler afin de payer les impôts de son père malade.

Cela montre que l'impôt n'est pas une nouveauté en Afrique. Mais voilà, des siècles d'esclavage et de colonisation ont fait perdre au continent une grande partie de sa culture et de ses modes de fonctionnement.

- Mode d'organisation des pouvoirs politiques
- Mode d'organisation de la vie en société. On se rappelle de la Charte du Mandé ou Charte de Kouroukan Fouga, une sorte de "Code Civil" général réglementant la famille, les relations humaines, la prévention et le règlement des conflits.
- Mode d'organisation de la production et de prélèvement des impôts
- Etc.

2. Dans l'Afrique post-coloniale, on lui propose le choix entre deux systèmes économiques. Le système socialiste dans lequel l'État est le principal acteur économique : production, fabrication, commercialisation. Le système libéral, dans lequel l'État n'intervient pas dans la sphère économique, ne s'occupant que de ses prérogatives régaliennes : défense, sécurité, infrastructures, enseignement, santé, etc.

3. La politique fiscale est inséparable du système économique du pays. Dans les pays où l'État détient le tissu économique, donc en "système socialiste", l'impôt est peu présent dans la vie des citoyens. C'est le cas des monarchies du Golfe et de certains pays asiatiques où l'État est propriétaire d'usines, de puits pétroliers, de sociétés minières, etc.

Dans le "système libéral", dès lors que l'État ne fait pas d'activités économiques lucratives, la question se pose : comment est-ce qu'il fait pour avoir des fonds pour assurer les charges publiques ? La réponse a été de mettre en place un ensemble de prélèvements fiscaux appelé "système fiscal" avec des modes de recouvrement pour chaque impôt, droit et taxe. Alors, il s'est développé dans les pays à économie capitaliste des systèmes fiscaux de plus en plus complexes que même les grands spécialistes ont du mal à maîtriser. À titre d'illustration, selon la Fondation IFRAP, "il y a en France en 2019, 483 taxes, impôts, contributions et cotisations". Le Mali compterait, de son côté, plus d'une cinquantaine (50) d'impôts, droits et taxes regroupées dans trois grands Codes : Code des douanes pour la fiscalité de porte, Code Général des Impôts (CGI) et le Livre des Procédures Fiscales (LPF) pour la fiscalité intérieure et le Recueil des textes de la fiscalité locale. Ils sont souvent complétés par des textes particuliers tels que le Code des Investissements, le Code minier et ses Conventions d'établissement (l'équivalent du Code des investissements en matière minière) et la fiscalité pétrolière.

Le nombre d'impôts, droits et taxes ne fait qu'augmenter, car les différents régimes politiques en créent généralement sans rarement en supprimer ou abroger. Chaque impôt, droit et taxe a ses règles de :

1. Détermination de la base imposable (ou taxable), c'est-à-dire les éléments de revenus à inclure dans le calcul du montant à soumettre à l'impôt, le droit ou la taxe.

2. Taux de l'impôt, du droit ou de la taxe : taux ad valorem fixe ou progressif.

3. Recouvrement du montant de l'impôt calculé, du droit ou de la taxe.

Bien sûr, il s'agit des impôts, droits et taxes catégorielles. Le contribuable ne paie que l'impôt qui concerne la catégorie de revenu qu'il perçoit.

LA POLITIQUE FISCALE : QU'EST-CE-QUE-C'EST ?

On pourrait se demander d'où vient toute cette armada d'impôts, de droits et taxes ? C'est la conséquence de la mise en œuvre de la Politique fiscale définie comme : "Ensemble des mesures visant à faire évoluer le système fiscal d'un pays", Dictionnaire d'économie et de sciences sociales, édition Nathan 2014 page 380.

L'évolution du système fiscal pourrait se faire dans le but d'atteindre différents objectifs :

- soit de "maximisation des recettes budgétaires",
- soit de "stimulation de l'économie pour plus de création de richesses" à travers une "fiscalité des entreprises" attrayante,
- soit enfin pour faire face à des situations conjoncturelles.

Ainsi, les objectifs poursuivis par une Politique fiscale mettent en évidence les problématiques de sa conception.

2.1. Première problématique : comment concilier les impératifs de Recettes budgétaires et la préservation de l'Outil de production ?

Deux exemples d'illustration mettent en évidence cette problématique.

2.1.1. Politique de maximisation des recettes budgétaires

Une Autorité fiscale dit à ses agents : "Dites à l'Entreprise qu'elle va tout payer. Vous saisissez ses comptes bancaires, videz les caisses, balayez les bureaux et les magasins pour ramasser tous les jetons. «Si tout cela ne suffit pas, vous saisissez les stocks, véhicules et autres biens. Elle n'a qu'à fermer et crever, le reste n'est pas votre problème. Après tout de nouvelles entreprises seront créées ».

9. Telle est l'illustration parfaite d'une "politique de maximisation" des recettes fiscales et douanières. Les dépenses publiques doivent être assurées quelles que soient les voies et les moyens. Une application exagérée de la notion de « prélèvement par voie d'autorité » contenue dans la célèbre définition de l'impôt de

Gaston JEZE.

Cette politique serait empruntée, selon des doctrinaires des finances publiques, à Jean Baptiste COLBERT. « Contrôleur général des finances de Louis XIV au XVIIème siècle, autrement dit Ministre des Finances, Jean-Baptiste Colbert avait une idée fixe : remplir les caisses du Royaume ».

10. Ainsi, au nom de l'application des articles du Code Général des Impôts et / ou du Code des Douanes, on vient de mettre fin, par « abus d'autorité, abus de pouvoirs », à la vie d'une entreprise créée il y a des dizaines d'années. On vient d'anéantir la vie d'un citoyen et de sa famille, de briser les rêves d'un chef d'entreprise, qui pourtant, tout seul a fait face aux problèmes d'approvisionnements, de fabrication ou de production, de commercialisation, de trésorerie à la fin de chaque mois. C'est le succès enregistré aux prix de durs labeurs.

11. Au-delà du chef d'entreprise et de sa famille, la décision vient d'impacter la vie des dizaines d'employés (et de centaines de personnes à leur charge), qui pourraient se retrouver sans emploi, donc sans revenus. Leurs consommations de biens et services augmentaient les impôts, droits et taxes indirectes. Au final, la décision autoritaire vient de priver l'État lui-même de sources d'importantes recettes d'une part, d'autre part, l'importation, désormais des biens ou services objets de l'activité de l'entreprise, impacterait la balance des paiements du pays.

12. L'autorité, en prenant sa décision, espère le remplacement de l'entreprise concernée par la création de nouvelles entreprises, une vérité, sans doute. Mais, rien n'est sûr. Les autres chefs d'entreprises, témoins d'une telle situation, vont-ils rester inactifs, étant donné que « gérer, c'est prévoir » ? De quelles manières vont-elles se faire les nouvelles créations ? Il n'est de secret pour personne que « l'informel fait un regain dans notre pays ».

Enfin, en consultant le fichier de création de l'API-MALI, il serait important de savoir les statistiques suivantes, sur mille créations d'entreprises par an :

- Combien entrent effectivement en activité ?
- Combien dépassent la durée de trois ans ?
- Combien dépassent la durée de 5 ans ?
- Combien emploient entre 10 et 20 salariés ?
- etc. C'est dire, qu'il est de la plus haute importance que l'État joue sa part dans la survie et la préservation des entreprises existantes.

2.1.2. Politique de création de la richesse pour plus de recettes.

13. Une autre autorité fiscale dit en filigrane à ses agents : « Faites en sorte que les impositions mettent à l'abri les outils de production des entreprises. En effet, ce sont elles qui offrent du travail aux populations : épouses, enfants, frères et sœurs, contribuent grandement à apaiser le climat et la paix sociale. Enfin, elles contribuent au rayonnement de notre pays ».

Telle est une illustration d'une politique fiscale de "création de richesses" en vue de renflouer les caisses de l'État tout en veillant à la couverture des dépenses publiques.

14. C'est en fait, le premier membre de la politique de Jean-Baptiste Colbert. Pour remplir les caisses du royaume, il prône « l'intervention sans complexe de l'État dans l'économie. L'État se doit d'impulser, stimuler, prévoir, organiser. Pour favoriser le développement économique du pays, il crée ou se fait le promoteur des "manufactures royales". Celles-ci bénéficient d'un "privilège royal" leur assurant un quasi-monopole..... ».

Dans sa politique de création de la richesse, il va rendre obligatoire en 1674 la tenue de la comptabilité selon le mode de Venise, c'est-à-dire, la partie double inventée en Italie, en 1494 par Luca Paccioli.

La comptabilité devient un outil de développement économique et social, un instrument de mesure de la richesse créée au service de la fiscalité.

15. Les politiques fiscales centrées sur la création de richesses en vue de la maximisation des recettes fiscales mettent en place, au-delà de l'intervention directe de l'État dans l'économie, de nombreuses mesures d'incitations à l'investissement productif telles que les codes particuliers : Code des Investissements, Code Minier, Code pétrolier, Code d'exploitation des forêts, Code des ressources halieutiques, etc.

L'économie doit précéder les finances, autrement dit la création de richesses précède l'encaissement des recettes. La politique fiscale doit veiller clairement à faire le choix de la primauté de l'économie sur les finances.

Ainsi, on aurait soit un « Ministère de l'Économie et des Finances » ou tout simplement deux ministères distincts dont un ne s'occuperait que de la création de la richesse, par exemple un « Ministère de l'Économie et de l'Industrie » et un « Ministère des finances ».

2.2. Deuxième problématique : quelle pondération faudrait-il donner aux impôts, droits et taxes directes et aux impôts, droits et taxes indirectes ?

Le système fiscal malien, comptant près d'une cinquantaine d'impôts, droits et taxes, que le Code Général classe en deux grandes catégories (impôts indirects et impôts directs) est relativement complexe et personne n'y échappe.

2.2.1. Impôts, droits et taxes indirectes : expression de la justice fiscale, personne n'y échappe.

16. Ce sont des impôts et taxes que les agents économiques ou plus simplement les opérateurs économiques reportent sur leurs factures jusqu'au consommateur final. Ce dernier, quel que soit son statut : riche, pauvre, mineur ou majeur, résident ou non résident, national ou étranger, dès qu'il acquitte sa facture, paie automatiquement cet impôt. Ci-après quelques exemples :

17. La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), appelée par certains doctrinaires l'impôt sur la dépense. Elle est présente partout dans notre vie : factures de consommation d'électricité, d'eau, de téléphone, cartes de recharge de téléphone, frais bancaires : intérêts, agios et commissions, etc., achats de matériels, d'équipements, tissus, denrées alimentaires importées, etc.

La loi fiscale, en l'occurrence le Code Général des Impôts (CGI), prévoit limitativement des opérations et des personnes exonérées de TVA. Sur les 2 200 milliards de FCFA du Budget de l'État, la TVA elle seule financerait en moyenne 55%, soit plus de 1 210 milliards de FCFA.

18. Les Droits de Douane : ils sont en fait à la charge des consommateurs. L'importateur les paie au cordon douanier. Il les répercute sur le prix de vente comprenant sa marge. Ainsi, il apparaît clairement qu'il a acquitté les droits en attendant de vendre les articles et de se faire rembourser par les consommateurs. D'ailleurs, l'expression consacrée par le Code des douanes est que l'importateur acquitte les droits avant la "mise en consommation". Dans certains cas, le Trésor, donc l'État, attend la "mise en consommation", donc la vente des marchandises, avant d'exiger les droits à l'importateur.

Pour bénéficier de cette possibilité, le commerçant importateur dépose en principe au Trésor une garantie sous forme de caution. Les droits de douane peuvent contribuer au budget, selon les années, jusqu'à hauteur de 25%.

19. Les patentes annuelles et patentes sur marché : la Patente annuelle est en quelque sorte un "droit d'exercice" d'une activité professionnelle. La Patente sur marché est acquittée par tous les contribuables adjudicataires d'un marché public, au sens du Code des marchés publics et délégations de services publics. Elles sont incorporées aux prix de vente des marchandises, produits et services.

20. Les Droits de timbre : dès que le timbre est une condition de validation d'un document, il est automatiquement acquitté, quel que soit le statut de la personne, au risque de voir l'annulation de l'opération ou de voir atterrir le document dans la poubelle. Les timbres sont les compagnons quotidiens des citoyens : extraits de naissance, contrat de mariage, carte d'identité, permis de conduire, passeport, formule de demande, opérations de paiement en espèces comme les factures d'électricité, d'eau, de téléphone, des versements bancaires en espèces, etc. Au montant unitaire de 12 000 FCFA sur un passeport, la délivrance de 1 000 000 de passeports rapporte au Trésor 12 milliards de FCFA. Au montant unitaire de 500 FCFA sur

la Carte d'Identité Nationale, la délivrance de 10 000 000 de cartes d'identité rapporte au Budget de l'État 5 milliards de FCFA.

21. Les taxes sur les salaires : elles sont acquittées suivant un taux progressif converti en barème sur les salaires versés aux travailleurs des secteurs publics et privés. En y ajoutant les cotisations sociales : INPS patronal, AMO, l'ensemble des taxes et cotisations sur les salaires pourrait atteindre 35% à appliquer à la rémunération brute.

22. Les droits d'enregistrement : ils sont acquittés au taux de 3% sur les marchés publics tels définis par le Code des marchés publics et délégations de services publics.

23. Les droits de mutation : ils sont acquittés au taux de 15% sur les ventes d'immeubles bâtis ou non bâtis. Ces droits trouvent leur justification dans le fait que ce sont les populations qui donnent de la valeur aux biens immeubles, notamment le foncier. Une partie de la valeur acquise doit revenir au public, au Trésor.

24. La Taxe foncière : elle est calculée au taux de 3,125% sur la valeur d'acquisition des immeubles abritant le siège de l'Entreprise.

Il est rappelé que le caractère "indirect" tient au fait que les contribuables incorporent les montants dus ou acquittés dans les prix de vente, de sorte qu'ils sont supportés par les consommateurs finals.

2.2.2. Impôts, droits et taxes directes : la taxation de la richesse.

25. Ces impôts, droits et taxes sont payés par les contribuables sans pouvoir être incorporés aux prix de revient. Ils sont supportés à titre définitif par le contribuable qui n'a pas la possibilité de se faire rembourser par l'incorporation dans le prix de vente. On en cite quelques-uns :

26. L'Impôt sur les Sociétés (I.S) et l'Impôt sur les Bénéfices Commerciaux (I.B.C). Ils sont calculés selon les règles fiscales à partir du résultat dégagé par la comptabilité. De 45% dans les premiers Codes, ce taux a été réduit progressivement. Actuellement, il est de 30% sur le bénéfice fiscal dégagé. En cas de résultat déficitaire ou insuffisamment bénéficiaire, un Impôt Minimum Forfaitaire (IMF) est calculé au taux de 1% du chiffre d'affaires sans plafonnement.

27. L'Impôt sur les Revenus des Valeurs Mobilières (IRVM) : les dividendes distribués par les sociétés sont imposés au taux de 10% dans les mains des associés ou des actionnaires. Les indemnités de fonction (ou jetons de présence) versés aux administrateurs de sociétés et autres dirigeants supportent également cet impôt.

28. L'Impôt sur les Revenus des Créances et des Dépôts (IRCD) : il est acquitté au taux de 9% sur les intérêts servis aux souscripteurs des "emprunts obligataires", aux épargnants des Dépôts à terme (DAT) dans les banques.

29. L'Impôt sur les Revenus Fonciers (IRF) : il est acquitté au taux de 15% sur les loyers des propriétés bâties et non bâties.

30. L'Impôt sur les Plus-Values des immeubles : il est acquitté au taux de 30% sur les "plus-values de cession des immeubles" des propriétés bâties et non bâties. Puisque ce sont les populations qui donnent de la valeur aux biens immeubles, notamment le foncier, une partie de la "plus-value" réalisée à l'occasion de la cession d'un immeuble doit revenir au public, au Trésor.

31. L'Impôt sur les Traitements et Salaires (ITS) : il est acquitté suivant un taux progressif converti en barème sur les salaires versés aux travailleurs des secteurs publics et privés.

Il est rappelé que le caractère "direct" tient au fait que ces impôts ne peuvent plus être incorporés dans un prix de vente. En effet, ils se situent non pas au milieu, mais à la fin du processus.

SITUATION ACTUELLE, ET NECESSITE DE REVISER NOTRE POLITIQUE FISCALE ?

Il s'agit en clair de répondre aux questions suivantes : faudrait-il un système fiscal qui :

Donne la priorité au remplissage des Caisses de l'État, quitte à prendre les risques de destruction du tissu économique existant et de décourager l'investissement futur productif ?

Protège le tissu économique, en stimulant l'économie pour plus de création de richesses, ce qui finit par accroître inévitablement les recettes fiscales ?

Construit l'ossature du système fiscal autour des impôts, droits et taxes indirectes ?

Fait le choix d'une forte "imposition directe" des revenus des citoyens, déclarant une sorte de guerre aux détenteurs de revenus élevés ?

Il est difficile de trouver des réponses claires à ces questions dans les textes actuels. L'on pourrait affirmer que le Mali a choisi en priorité la "maximisation" des recettes, à en juger par les gammes des sanctions prévues par les différents textes :

1. Les pénalités d'assiette sont, selon les impôts, droits et taxes de 25%, 50%, 100%, 200% du montant de l'impôt éludé lors des contrôles et vérifications fiscales,

2. Les pénalités de recouvrement, pour retard de paiement sont de 2% du montant de l'impôt

concerné par mois de retard.

3. Les intérêts de retard (une nouveauté très discutable, la facturation d'intérêt étant quasiment une exclusivité de l'activité bancaire) sont dans l'ordre des pénalités de retard.

4. L'absence de plafond pour l'impôt minimum forfaitaire (IMF)

5. Le plafond du barème de l'ITS à 3 500 000 FCFA et les cotisations et taxes sur salaires de l'ordre de 35% n'incitent pas ni à des rémunérations relativement élevées, ni à des recrutements.

6. Sans compter le fait que l'Entreprise est totalement à la merci des interprétations des textes par certains agents de l'Administration. Vous pourriez soulever des articles parmi les 446 que compte le CGI et 644 que compte le LPF, c'est leur compréhension des textes qui est la vérité. On se demande parfois si nous utilisons les mêmes Codes promulgués par la République. La mention insérée dans la Charte du Contribuable que "le contribuable a la possibilité de se faire assister par le conseil de son choix" ne semble être qu'une simple formalité au regard de l'absence de contradictions, un "principe fondamental" du contrôle et de la vérification fiscale.

Lors des contrôles et vérifications fiscales, l'Entreprise pourrait se retrouver avec des redressements dépassant son chiffre d'affaires, voire deux fois celui-ci.

Il est aisé de comprendre que lorsque les textes permettent de redresser une Entreprise pour des montants à hauteur de son chiffre d'affaires, voire deux fois celui-ci, visiblement les pouvoirs publics demandent des recettes budgétaires aux Entreprises qui dépassent leurs capacités contributives.

À la question, faut-il réformer ?

Tous les arguments ci-avant développés militent en faveur d'une réforme fiscale en profondeur. En effet, le pays n'a pas assez d'entreprises, notamment industrielles. Il compte plus d'ONG, d'Associations, de Fondations et de GIE que d'entreprises. Le pays produit peu, fabrique peu, et importe quasiment tout.

On pourrait soutenir que le Mali est un pays de commerçants par tradition. Mais la peur de la fiscalité pourrait en être une autre raison. En dépit des volontés politiques, notamment la mise en place de Centres de Gestion Agréés (CGA) depuis 2003, l'informel ne cesse de grossir.

Avec un tissu économique faible, l'obtention d'un simple stage est un parcours de combattants. L'avenir de la jeunesse est sombre. En manque d'emplois, des milliers sont allés finir leurs vies au fond de la mer Méditerranée ou dans les déserts sur les routes de l'immigration.

Les grands pays sont fiers de leurs économies, surtout de leurs industries lourdes : automobiles, aviation, trains, navires, télécommunications, électroniques, robotiques, etc.

Nous devons être fiers de nos industries légères : agroalimentaires, matériaux de construction, ciment, textiles, etc., qui constituent la trame du tissu économique du pays, pourvoyeuses de recettes fiscales et douanières, mais aussi créatrices d'emplois et sources d'espoir pour la jeunesse. En conclusion, la politique fiscale et douanière est l'émanation des autorités politiques. Quand la volonté politique ferait, à nouveau de l'État, "propriétaire des puits de pétrole, de sociétés minières, d'entreprises industrielles et autres propriétés qui lui rapporteraient des revenus à même de couvrir les charges publiques, les impôts, droits et taxes seraient réduits à leurs plus simples expressions. En attendant, on rappelle que le but des prélèvements fiscaux est la couverture des dépenses publiques et que le civisme fiscal commence par la bonne utilisation des recettes budgétaires.

■ **Siné DIARRA**, Expert-Comptable, Essayiste, Bamako - Mali

IHEM

INSTITUT DES HAUTES ETUDES EN MANAGEMENT

PROGRAMME DE BOURSES POUR ETUDIANTS MERITANTS DE FAMILLES DEFAVORISEES

APPEL A CANDIDATURES

Avec l'appui de sociétés de la place, l'Institut des Hautes Etudes en Management (IHEM) a le plaisir d'annoncer la mise en place d'un système de bourses d'études pour la préparation de la Licence dénommé Programme de Bourses pour Etudiants Méritants de Familles Défavorisées. Ce Programme de bourses s'adresse aux élèves-étudiants particulièrement brillants âgés au **maximum de 22 ans**, ayant obtenu le baccalauréat au cours de la **session de 2023, avec au moins la mention assez-bien**, et provenant de familles aux revenus modestes.

Les bénéficiaires, sélectionnés par une commission tripartite (IHEM-MESRS-DONATEURS), pourront bénéficier d'une formation supérieure de qualité en poursuivant leurs études à l'IHEM, les bourses qui leur seront octroyées dans le cadre du Programme leur permettant notamment de faire face aux frais de scolarité que les revenus de leurs parents ne peuvent supporter.

Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

- une demande manuscrite indiquant les contacts du candidat (numéro de téléphone, adresse électronique);
- une déclaration de revenus des parents ou toute preuve attestant leur niveau de revenus ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- l'attestation du baccalauréat ;
- le relevé des notes obtenues au baccalauréat;
- les bulletins de notes des classes de 10ème, 11ème et 12ème.

Les candidats intéressés par le présent appel devront déposer leurs dossiers de candidatures sous pli fermé au plus tard le 02 janvier 2024 à 17 h à l'adresse suivante :

M. le Président de l'IHEM, Hamdallaye ACI 2000, Rue 384, Bamako-Mali,

Tél. : (223) 20 29 28 64/ 76 47 81 83/ 65 51 52 58

Bamako, le 12 Décembre 2023

Le Président de l'IHEM

Abdoullah COULIBALY

Institut des Hautes Etudes en Management
Président
I.H.E.M.

SALON DES Médias MALI

Le Salon des Médias du Mali a appris avec regret le décès du fondateur et promoteur du groupe liberté Almamy Samory Touré, à l'âge de 75 ans. Almamy Samory Touré était parmis les lauréats du trophée d'honneur du Salon des médias édition 2023.

A sa famille éplorée et à la grande famille de la presse, Nous présentons les condoléances les plus attristées. Que le bon Dieu l'accepte dans son paradis.

Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille

Le Ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Dr COULIBALY Mariam MAIGA, a présidé la cérémonie de lancement et de présentation du Cadre de dialogue instauré entre le Ministère de le Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et les organisations de la société civile.

Cette rencontre a pour objectif de présenter le Cadre de dialogue aux faitières des associations et d'échanger sur quelques défis du département, qu'il ne pourra relever qu'en collaboration étroite avec ces différentes associations. Elle vise également non seulement à formaliser le dialogue entre le département et ces faitières mais aussi à constituer une mémoire pour le Ministère et ses partenaires, le contenu les rapports des différentes concertations étant archivé et pouvant servir à éclairer les futures ministres et cadres du département

Dans son discours d'ouverture, Le Ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Dr COULIBALY Mariam MAIGA, a expliqué que compte tenu de l'importance des faitières des organisations de la société civile dans l'atteinte des objectifs du département, il a été décidé de créer ce cadre pour être en contact permanent avec les associations en charge de la promotion des droits des cibles du Ministère.

Elle a aussi rappelé que le plaidoyer et la sensibilisation sur le statut de la femme, l'amélioration de sa condition de vie et son autonomisation, de même que la protection de ses droits et de ceux de l'enfant, se font non seulement auprès des Hautes Autorités du pays, mais aussi et surtout auprès des communautés, associations et organisations de la société civile.

C'est pourquoi, souligne-t-elle, ce Cadre de Concertation aura pour mission de favoriser un espace d'échange entre le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et les Organisations de la Société civile pour mobiliser l'ensemble des acteurs pour l'autonomisation de la femme, l'épanouissement de l'enfant et le bien-être de la famille. Y étaient présentes les membres d'une cinquantaine d'associations.

CCOM/MPFEF

Cheick Oumar Arama

Nous sommes une jeunesse pleine d'ambition prête à mener du changement. Car on dit «Vouloir cest pouvoir»

Chers camarades, ne restons plus bras croisés, n'acceptons plus que les autres décident notre sort. Sachons que, nous les jeunes, sommes et demeurons le moteur, le maillon essentiel de cette montée en puissance du PACP. Je le dis bien, si chacun de nous se donne le meilleur de lui-même.

Chères militantes et chers militants du PACP, rassemblons-nous pour rendre de la dignité à la vie politique malienne et de la transparence au système dans son ensemble.

«Tout ce qui commence bien, finit bien. Cela dit la Section des Jeunes PACP de la région de Bougouni invite tous les membres de ce parti tant prometteurs à être plus forts et plus inspirés.

Toutes nos actions s'inscriront dans la mise en pratique de la devise du Parti qui est «Unité-Travail-Progrès»

Vive les actions concrètes !

Vive la jeunesse du PACP !

Vive le Mali !

Casimir Sangala

Sénégal: 70 candidatures déposées pour la présidentielle.

Casimir Sangala

Les vertus de la concertation entre Maliens :

Accord de Ouadadougou (2013), Assises nationales du nord (2013), Etats généraux de la décentralisation (2013), Pourparlers d'Alger (2014/2015), Forum sur la contribution des religieux à la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation (2016), Conférence d'entente nationale (2017), Dialogue national inclusif (2019), Assises Nationales de la Refondation (2021), plusieurs états généraux.....et des milliers de recommandations.

Casimir Sangala

La presse malienne triplement endeuillée par la perte de Amadou Konaté (Présidence), Almamy Samory Touré (Groupe Liberté) et Oumou Diarra Diéma (Ortm). RIP !

Casimir Sangala

La victimisation est un phénomène souvent lâche résultant d'une stratégie aux procédés prémédités menant à l'obtention de privilèges.
 # quid retour à la mosquée #

Rejuma

Réseau des juristes du Mali, Rejuma. juristes et étudiants en droit
Malick Coulibaly , docteur en droit, Avocat, ancien Magistrat, ancien Ministre de la Justice, éminent professeur de droit et fervent défenseur des droits de l'homme, il est très connu pour ses prises de position en faveur des faibles et contre les injustices. Sa contribution à la modernisation de la justice malienne ne fait l'ombre d'aucun doute, il est l'initiateur de la très redoutée loi sur l'enrichissement illicite en République du Mali. Réputé pour son intégrité et son patriotisme, il demeure une référence pour toute une génération de juristes maliens, c'est pourquoi le Rejuma lui rend un vibrant hommage. Que le bon Dieu le protège et le préserve.

Kadiatou Bagayoko

Match de gala des Aiglonnets

Après une médaille de bronze historique glanée lors de la 19ème édition de la coupe du monde U17 Indonésie 2023, les Aiglonnets s'étaient donnés rendez-vous cette fois-ci à sebenicoro dans le cadre d'un match de gala face au centre de formation Magic Foot de l'entraîneur Moustapha Sidibé.

Ce match de gala a été organisé par l'Equipe d'Info Mali en collaboration avec l'entraîneur du centre Magic Foot Moustapha SIDIBE dont est issu deux aiglonnets à savoir Mahamoud Barry et Modibo Sissoko.

En présence d'une foule acquise à leur cause comme ce fût le cas depuis le début de leur aventure, les Cadets maliens ont assuré le spectacle.

Niveau résultat, la rencontre s'est soldée sur le score de 4 buts à 1 en faveur des cadets grâce à des réalisations de Ousmane Diarra, Modibo Sissoko, Aboubacar Diarra et Sekou Koné.

Ainsi cette initiative était une sorte de reconnaissance à ce centre de formation qui a donné la chance à nos deux aiglonnets de faire leur preuve avant d'intégrer les centres de formation avec lequel ils évoluent actuellement notamment les Etoiles du Mandé pour Mahamoud Barry et l'Académie Jean Marc Guillou JMG pour Modibo Sissoko et de permettre à la population surtout celle Sebenicoro de voir de plus près ces jeunes talentueux à l'œuvre.

Notons que la rencontre s'est déroulée en présence de certaines personnalités notamment le parrain Badoula Gamby, premier vice-président du district 4 de football en compagnie du président du district 4 de football Kounkoun Kanouté ainsi que le président du CNJ de Sebenicoro Karim Keita.

Félicitations aux initiateurs de cet événement qui ont permis encore une fois de plus à la population de sebenicoro en particulier de profiter du talent de ces Aiglonnets qui ont fait rêver tout un continent durant l'aventure indonésienne.

■ **Ibrahim Ikassa MAIGA**

COMMUNIQUE

C'est avec une profonde douleur que nous avons appris le décès de Madame Oumou DIARRA ce mardi 26 décembre 2023 des suites d'une maladie.

Durant sa vie terrestre, cette égérie de la Société malienne qu'on a affectueusement surnommée «Dièman», s'est consacrée à l'éducation humaine à travers l'animation des espaces communicationnels, artistiques et culturels.

Nous avons pu apprécier, à sa juste valeur, son engagement indéfectible pour la Refondation de l'Etat à travers sa participation active au processus d'élaboration du projet de Programme National d'Education aux Valeurs (PNEV) et de la nouvelle Constitution fondatrice de la 4ème République.

En cette douloureuse circonstance, nous prions pour le repos éternel en paix de l'âme de la Défunte, et présentons nos condoléances les plus attristées à sa famille, ses amis ainsi qu'à la communauté journalistique, artistique et culturelle du Mali.

Bamako, le 26 décembre 2023.

Le ministre,

Ibrahim Ikassa MAIGA

Chevalier de l'Ordre national

SALON DES MEDIAS DU MALI

3ÈME ÉDITION

DU 09 AU 12 MAI

2024

l o a d i n g . . .

Pour promouvoir la légitimité traditionnelle
Des chefs de villages reçus à la Primature

Le Premier ministre Choguel Kokalla MAÏGA a récemment rencontré une délégation du groupement des chefs de villages du Mali. Cette réunion, qui a eu lieu le mardi 26 décembre 2023, a été l'occasion pour les chefs de villages en mission dans différentes régions du pays d'exprimer leur satisfaction quant à la reconnaissance et à la valorisation des légitimités traditionnelles par les plus hautes autorités.

La délégation était composée non seulement des chefs de villages maliens, mais également des représentants des chefs de villages nigériens et burkinabés. Cette présence internationale souligne l'importance accordée à la promotion des légitimités traditionnelles dans la région.

Le Premier ministre s'est dit très heureux de cette visite et a souligné que la reconnaissance des légitimités traditionnelles était un élément essentiel dans le processus de refondation du pays. Cette décision politique témoigne de la volonté des autorités maliennes de placer le bien-être de la population au cœur de leurs priorités.

La valorisation des légitimités traditionnelles revêt une importance particulière dans la société malienne. Ces chefs de villages jouent un rôle clé dans la résolution des conflits locaux, la préservation des traditions et la promotion du développement communautaire. Leur reconnaissance officielle renforce leur autorité et leur capacité à contribuer de manière significative à la stabilité et au progrès du pays.

Le Premier ministre a également souligné l'importance de la coopération régionale dans la promotion des légitimités traditionnelles. La présence des représentants des chefs de villages nigériens et burkinabés témoigne de l'engagement commun de ces pays à préserver et valoriser leur patrimoine culturel.

La rencontre entre le Premier ministre Choguel Kokalla MAÏGA et les chefs de villages du Mali, ainsi que leurs homologues nigériens et burkinabés, marque une étape significative dans la reconnaissance et la valorisation des légitimités traditionnelles dans la région. Cette décision politique témoigne de la volonté des plus hautes autorités d'accorder une place de choix aux traditions et aux valeurs ancestrales dans le processus de refondation du pays.

Fatou Sissoko

VBG
Le gouvernement de la transition contre le fléau

Le gouvernement de la transition du Mali a récemment démontré son engagement sans faille dans la lutte contre les violences basées sur le genre, en accordant une attention particulière au cas de Maïmouna SANOGO, une victime de violences conjugales. Le Premier ministre, accompagné du ministre de la Santé et du Développement Social et de la ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, a rencontré Maïmouna SANOGO pour lui apporter son soutien et sa solidarité.

Maïmouna SANOGO, âgée de 34 ans et mère d'une petite fille, a été cruellement amputée des deux mains par son ancien conjoint en octobre dernier. Cette rencontre à la Primature a été l'occasion pour Maïmouna de remercier le gouvernement de la Transition ainsi que les ministères concernés pour leur soutien financier et psychologique qui lui ont apporté un grand réconfort.

Lors de cette audience, les ministres de la Santé et de la Promotion de la Femme ont remis à Maïmouna SANOGO les documents d'inscription au Régime d'Assistance Médicale (RAMED). Ce régime prendra en charge les frais médicaux de Maïmouna pour les prochaines années. De plus, les ministres lui ont remis le rapport médical de sa situation ainsi qu'un rapport détaillé de l'incident.

Le Premier ministre a profité de cette occasion pour mettre en garde contre les injustices infligées aux femmes, un phénomène qui va à l'encontre des valeurs du Mali et qui est indigne de notre société. En tant que défenseur des droits humains et sensible à la cause féminine, le Premier ministre a souligné que la solidarité gouvernementale face aux violences basées sur le genre était un combat essentiel pour le gouvernement de la Transition.

En signe de soutien concret, le Premier ministre a également assuré la prise en charge des frais d'appareillage prothétique de Maïmouna, démontrant ainsi l'attention particulière du gouvernement de la Transition envers la condition des femmes. Il a rappelé que l'épanouissement des femmes était un critère important de légitimation du pouvoir.

Cette rencontre à la Primature a mis en lumière l'engagement fort du gouvernement de la transition malienne dans la lutte contre les violences basées sur le genre. Le cas de Maïmouna SANOGO est devenu un symbole de solidarité et de soutien envers toutes les femmes victimes de violences conjugales. Le gouvernement continuera à œuvrer pour la protection des femmes et le respect de l'intégrité de tous les citoyens, conformément aux valeurs du Mali.

Arouna Sidibé

Prytanée Militaire de Kati
Les élèves de 7ème année sous le drapeau

La cérémonie traditionnelle de remise des attributs et de présentation du drapeau aux élèves de la 7ème année du Prytanée Militaire de Kati s'est déroulée le vendredi 22 décembre 2023 sur la Place d'Arme de l'établissement. Cet événement, présidé par le Directeur des Ecoles Militaires, le Colonel-Major Moussa Yoro KANTE, a rassemblé de nombreuses personnalités militaires, civiles, religieuses et coutumières.

Le bizutage, une activité traditionnelle menée par les élèves de la 8ème année sur leurs cadets de la 7ème année, constitue une étape importante dans la vie de ces jeunes élèves. Durant cette période, les anciens transmettent les rudiments de la vie militaire ainsi que le règlement intérieur de l'école. Cette étape permet également de mesurer la capacité physique des nouvelles recrues, d'évaluer leur niveau de résilience, d'apprécier leur niveau intellectuel et moral, de forger leur caractère afin qu'ils adoptent un comportement digne pour cohabiter avec les anciens. Elle vise également à perpétuer les traditions de l'école, à souligner l'autorité des anciens sur les nouveaux venus, à inculquer l'humilité et la soumission, ainsi qu'à développer un esprit d'organisation et de propreté.

La remise des attributs s'inscrit dans un rituel légendaire des Armées, qui consiste à intégrer de nouveaux membres au sein de leurs rangs. Cette cérémonie revêt une dimension symbolique, marquant une étape de transition et de rupture pour les jeunes élèves qui entrent dans le monde des anciens. La transmission des traditions débute dès l'arrivée des nouveaux élèves à l'école et se poursuit pendant près de 3 mois.

Le Prytanée Militaire de Kati, fidèle à sa devise «s'instruire pour servir», a transmis à sa nouvelle promotion le sentiment d'appartenance à une famille, la connaissance d'un héritage commun et l'engagement envers une même cause : celle de servir ensemble.

Cette année, 137 élèves de la 7ème année, dont 87 garçons et 50 filles, ont prêté serment pour marquer leur approbation et leur adhésion au Prytanée Militaire de Kati, avant d'être présentés au drapeau national. Lors de la cérémonie, des attributs tels que des bérets, des galons et des insignes leur ont également été remis. Ces élèves proviennent du Cameroun, du Tchad, du Togo, du Sénégal, du Gabon, du Congo, de la Guinée Conakry, de la Gambie, du Niger, du Bénin, du Burkina Faso et du Mali.

Le Lieutenant-colonel Cheick Hamala BAYALA, Commandant par Intérim du Prytanée Militaire de Kati, a souligné l'importance de la cérémonie de remise de cette année, qui était placée sous le signe de la consolidation des liens entre les anciens et les cadets, grâce au lancement du système de parrainage appelé «les parrains de 40 ans». Selon lui, ce système de parrainage vise à confier les élèves de la 7ème année à leurs aînés de l'école âgés de 40 ans.

Arouna Sidibé

École d'État-Major : Un voyage d'études enrichissant

La région de Ségou, au Mali, a récemment accueilli les Officiers Stagiaires de l'École d'État-Major, qui ont eu l'opportunité de visiter plusieurs sites importants. Parmi les endroits visités figuraient le Gouvernorat, les ateliers militaires centraux de Markala, le camp de Bapho et la COMATEX. Ces visites ont permis aux stagiaires d'obtenir des informations précieuses et de rencontrer les responsables de ces différentes structures. Dans cet article, nous détaillerons les impressions des stagiaires ainsi que les enseignements tirés de ce voyage d'études.

Le patriotisme salué par le Gouverneur de la région de Ségou :

Le Gouverneur de la région de Ségou, le Contrôleur Général de Police Alassane TRAORE, s'est réjoui de la visite des Officiers Stagiaires de l'École d'État-Major et a salué leur patriotisme. Il a souligné les efforts consentis par les Forces de Défense et de Sécurité pour assurer la sécurité dans la région. Selon lui, aucun développement économique ne peut prospérer dans un contexte d'insécurité. Le Gouverneur a également encouragé les stagiaires à prendre conscience de leurs futures responsabilités lors de ce voyage d'études.

La vie militaire au-delà de la tactique :

Le Commandant de l'École d'État-Major Nationale de Koulikoro, le Colonel Ismaël DIAKITÉ, a souligné que ce séjour a permis aux stagiaires de comprendre que la vie militaire ne se résume pas uniquement à l'apprentissage de la tactique, de la planification et de la conduite opérationnelle. Il est primordial de connaître son pays afin de prendre les bonnes décisions à l'avenir. Le Colonel DIAKITÉ s'est dit très satisfait de ce voyage, car il a permis aux stagiaires d'acquérir des connaissances pratiques.

Une expérience enrichissante pour les stagiaires :

Le Chef d'escadron Boubacary DEGOGA du Mali et le Capitaine Gassina OBERLIN du Cameroun, deux stagiaires, ont exprimé l'importance de ce voyage d'études. Ils ont souligné que cette expérience leur a permis de consolider leurs connaissances acquises sur le terrain, de comprendre les enjeux opérationnels et les défis auxquels un État-Major est confronté. De plus, ils ont pu observer le fonctionnement des infrastructures stratégiques qui contribuent au développement du Mali. Ces informations précieuses ont renforcé leur compréhension du fonctionnement de ces services.

La visite des Officiers Stagiaires de l'École d'État-Major dans la région de Ségou a été une expérience enrichissante et instructive. Les stagiaires ont eu l'opportunité de découvrir différentes entités militaires et d'échanger avec les responsables de ces structures. Ce voyage d'études a permis aux stagiaires de renforcer leurs connaissances pratiques et de prendre conscience de leurs futures responsabilités. Il constitue une étape importante dans leur formation d'officiers.

Karamoko B Keita

Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

Lutte contre la corruption : Quels sont les rôles et attributions de l'OCLEI ?

L'ordonnance n° 2015 – 032 P-RM du 23 septembre 2015, portant création de l'office centrale de lutte contre l'enrichissement illicite en ses articles 4, 6 et 7, définit les missions et attributions de l'OCLEI.

Article 4 : L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite a pour mission de mettre en oeuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous régional, régional et international contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que les officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre per- sonne physique ou morale, la communication des in- formations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la dé- tection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;
- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux niveaux national et international, les moyens d'inves- tigations dont disposent les administrations ou ser- vices pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;
- d'émettre un avis sur la mise en oeuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite et de proposer toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enri- chissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des méca- nismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes, législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites;

Article 6 : Il entretient des relations de coopération avec les organismes nationaux et internationaux similaires intervenant dans le domaine de la lutte contre l'enrichissement illicite.

Article 7 : L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite adresse un rapport annuel d'évaluation des activités liées à la prévention et à la répression de l'enrichissement illicite au Président de la République.

Opérationnalisation du CFP de Markala : Mme le ministre à pied d'œuvre !

Le Centre de Formation Professionnelle (CFP) de Markala, situé dans la région de Ségou, a récemment accueilli la visite de Mme Bagayoko Aminata Traore, ministre en charge du secteur. Cette visite, qui a eu lieu le 22 décembre 2023, avait pour objectif d'évaluer les équipements nécessaires et les travaux à réaliser afin de rendre l'infrastructure opérationnelle.

Lors de sa visite, Mme le ministre a été présentée à l'historique du centre ainsi qu'au processus de sa réalisation par le Directeur Général, M. Oumar PEROU. Par la suite, elle a eu l'occasion de visiter les différents ateliers, équipements et installations du CFP de Markala.

Le CFP de Markala s'étend sur plus de 5 hectares et affiche un taux d'exécution de plus de 80%. Il est composé de cinq blocs distincts : «Administration», «Pédagogie générale», «Transformation et Irrigation», «Maintenance des machines» et «Polyvalent». De plus, le centre dispose d'une salle informatique équipée de plus de 40 ordinateurs ainsi que d'une bibliothèque. Son personnel est composé de 11 formateurs et de 5 personnels d'appui placés sous la direction générale.

Le centre est également équipé d'une multitude de machines de fabrication, de nettoyage, de séchage,

de conditionnement, d'étiquetage, d'emballage, de mise en bouteilles, ainsi que d'équipements de dernière génération tels que des unités mobiles, des moulins de transformation, des décortiqueuses, des batteuses et des vaporisateurs, entre autres.

Le CFP de Markala peut accueillir jusqu'à 500 apprenants par cycle de formation. Il propose des formations dans quatre filières différentes : la transformation des produits agricoles, la maintenance des machines et équipements agricoles, la gestion de l'eau et de l'irrigation, ainsi que la gestion de l'entreprenariat agricole.

À la fin de sa visite, Mme le ministre s'est déclarée très satisfaite des réalisations effectuées et a assuré le soutien du ministère pour l'opérationnalisation du centre. Elle a également salué l'implication et le leadership du Conseil régional de Ségou, notamment du 1er Vice-président, M. Yaya BAMBA, qui a joué un rôle clé en tant que maître d'ouvrage du projet. Selon elle, le CFP de Markala est un acteur essentiel pour le développement et la croissance économique de la région de Ségou, offrant également de nombreuses opportunités d'emplois aux jeunes.

La visite de Mme le ministre au CFP de Markala a permis d'évaluer les besoins en équipements et les travaux à réaliser pour rendre le centre opérationnel. L'engagement du ministère et du Conseil régional de Ségou montre leur volonté de soutenir cette infrastructure qui joue un rôle clé dans le développement économique de la région et dans la création d'emplois pour les jeunes.

Arouna Sidibé

www.malikile.com

Salon de l'Enfance de Bamako : Lancement de la 6ème édition

Le samedi 23 décembre 2023, le Dr Mariam Maiga Coulibaly, Ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, a présidé la cérémonie de lancement de la 6ème édition du Salon de l'Enfance de Bamako (SEBA). Cette initiative vise à améliorer l'environnement protecteur pour tous les enfants du Mali.

Sous le thème «Un environnement protecteur pour nos enfants, une responsabilité partagée», cette édition met en avant l'impact de la crise sur l'environnement protecteur des enfants, tout en soulignant la responsabilité des différents acteurs intervenant dans ce domaine. Elle vise également à plaider en faveur des droits des enfants et à renforcer les pratiques des professionnels de l'enfance pour mieux répondre à leurs besoins spécifiques.

Le Salon de l'Enfance de Bamako rassemble cette année des milliers d'enfants venant de toutes les régions du Mali, du District de Bamako, ainsi que de la Communauté africaine résidant au Mali. L'accent est mis sur les questions de protection et de bien-être des enfants, en accordant une attention particulière aux enfants en difficulté tels que les enfants en mobilité, les enfants déplacés, les enfants réfugiés, les enfants en situation de handicap, ainsi que ceux souffrant de différentes pathologies.

Le Dr Mariam Maiga Coulibaly, Ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, a souligné dans son discours que ce salon constitue une tribune de libre expression et un cadre idéal de rencontres et d'échanges pour les enfants et les différents acteurs du domaine de l'enfance.

Suite aux doléances formulées par le Président du Parlement des Enfants du Mali et le Représentant-résident de l'UNICEF, des actions concrètes seront entreprises pour accompagner l'école des sourds-muets, afin de permettre aux élèves de poursuivre leur scolarisation. De plus, une synergie d'actions sera créée entre les départements ministériels pour

soutenir les activités de la Cité des Enfants.

Le Dr Mariam Maiga Coulibaly espère que cette sixième édition du Salon de l'Enfance de Bamako offrira aux enfants une opportunité d'échanges, d'expression, de création et de valorisation à travers des panels, des ateliers de formation, des activités artistiques et culturelles, des veillées nocturnes, la robotique, et bien d'autres activités.

Cette initiative témoigne de l'engagement du gouvernement malien et de ses partenaires à promouvoir et à protéger les droits des enfants, ainsi qu'à assurer leur épanouissement au sein d'un environnement sécurisé et bienveillant. Le Salon de l'Enfance de Bamako constitue un événement majeur dans cette démarche et devrait contribuer à sensibiliser la société sur l'importance de la protection de l'enfance.

Fatou Sissoko

Abonnez-vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Whatsapp:70 44 22 23 - Mail:@gmail.com
Site:www.malikile.com

Aidez-nous à lutter contre le Terrorisme Contactez le Centre d'appel « DÈMÉSO »
APPEL GRATUIT
80001120
80001122
+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75
STOP A L'INSECURITE
F A Ma
FORCES ARMEES MALIENNES
HALTE AU TERRORISME AU MALI

Selon les prédictions du Pr Moussa Fomba il n'y aura pas d'élection présidentielle en 2024

Lors de la 15ème édition de «San Kibaru», le Professeur Moussa Fomba, consultant en sciences occultes et astrologie, a fait des prédictions pour l'année 2024. Selon lui, cette année sera marquée par de nombreuses épreuves, notamment des décès d'enfants, des fausses couches et des accidents de circulation. De plus, il affirme qu'il n'y aura pas d'élection présidentielle. Cet article examinera en détail les prédictions du Professeur Fomba et les implications politiques de ces prévisions.

Prédictions pour l'année 2024 :

Le Professeur Fomba révèle que l'année 2024 sera difficile, avec de nombreux défis à relever. Il souligne que la dominance féminine sera prédominante et que la vie politique sera marquée par des réformes politiques, la lutte contre la corruption, la désinformation et les discours de haine. Il mentionne également le risque de création soudaine d'une autre monnaie, mettant en garde contre les conséquences possibles.

Impact politique :

L'une des prédictions les plus marquantes du Professeur Fomba est l'absence d'élection présidentielle en 2024. Selon lui, la transition sera longue et marquée par des réformes politiques importantes. Cela soulève des questions sur la stabilité politique du pays et la mise en place d'un gouvernement démocratiquement élu. Les partis politiques devront s'adapter à cette situation et trouver des solutions pour faire face aux défis politiques et économiques.

Le Professeur Fomba souligne également les problèmes d'infertilité de certains couples, ce qui pourrait avoir un impact social et familial important. Il est important de prendre en compte ces prédictions dans les politiques de santé et de soutien aux familles.

Les prédictions du Professeur Moussa Fomba pour l'année 2024 soulèvent des questions importantes sur l'avenir politique et social du pays. L'absence d'élection présidentielle est un sujet de préoccupation majeur, et les partis politiques devront trouver des solutions pour faire face à cette situation. Les autres prédictions, telles que la dominance féminine, les réformes politiques et la lutte contre la corruption, nécessitent également une attention particulière. Il est essentiel de prendre en compte ces prédictions dans la planification politique et sociale pour l'année à venir.

La requête mentionne plusieurs points soulevés par le Professeur Moussa Fomba. Tout d'abord, il souligne une augmentation du nombre d'accidents de circulation, ce qui constitue un problème sérieux. Il conseille également au gouvernement d'éviter les changements immédiats et de favoriser le dialogue, le consensus, la diplomatie et l'intégration africaine en 2024.

Le Professeur Fomba mentionne que la Fédération de Russie protégera le Mali sur le plan extérieur, mais que le pays s'isolera davantage et fera

face à une pression internationale renforcée. Le Pr Fomba met également en garde contre les obstacles à la liberté et l'isolement, et conseille de ne pas surestimer le pays tout en réfléchissant aux erreurs passées.

En ce qui concerne l'année 2023, le Pr Fomba affirme qu'elle sera récompensée en 2024 sur le plan matériel. Cependant, il préconise d'éviter la procrastination, l'injustice, l'impunité et la corruption. Il attire également l'attention sur les personnes ayant les chiffres 5 ou 8 comme «chemins de vie» ou «vibrations annuelles», en les mettant en garde contre un risque accru d'accidents.

Le Pr Fomba s'adresse ensuite au Président de la Transition, le Colonel Assimi Goïta, en l'avertissant de faire très attention en raison de la méchanceté qui l'entoure et l'encourage à assumer ses responsabilités. Il mentionne également une éventuelle candidature du Président au début de l'année 2024, s'il en a l'intention. En ce qui concerne les sacrifices pour le pays, le Pr Fomba évoque la nécessité de prières et de l'immolation de 12 bœufs appelés «San Kaba Missi».

Enfin, le Pr Fomba mentionne la divination comme un art distinct, suggérant ainsi qu'il utilise cette pratique pour prédire certaines situations ou événements.

Il est important de noter que ces informations sont basées sur les déclarations du Pr Moussa Fomba et ne sont pas vérifiées. Il est donc essentiel de prendre du recul et d'analyser ces prédictions avec un esprit critique.

Karamoko B Keita

Durée de la transition politique
Les préoccupations d'Amadou Koïta

L'ancien ministre malien, Amadou Koïta, a récemment exprimé ses inquiétudes quant à la prolongation indéfinie de la période de transition politique au Mali. Lors du 4ème congrès ordinaire du parti Yèlèma, il a appelé la classe politique à se rassembler et a souligné les menaces qui pèsent sur certaines libertés. Cette déclaration intervient suite au report de l'élection présidentielle et à l'absence de nouvelle date fixée jusqu'à présent. Plusieurs figures politiques se sont exprimées tour à tour lors de ce congrès. L'ancien premier ministre Moussa Mara, choisi comme candidat du parti aux prochaines élections, a lui aussi «dit ses vérités aux autorités de la transition».

Quelques jours auparavant, Yeah Samaké, en exprimant son soutien à Chouala Bayaya Haidara, a prôné la liberté d'expression et le retour à l'ordre démocratique, qui, selon lui, est la seule voie vers une bonne gouvernance.

La classe politique semble s'opposer à la trajectoire de la transition, qui a pourtant été rectifiée en 2021 avec le remplacement de Bah N'dao et Moc-

tar Ouane par le colonel Assimi Goita et Choguel Kokalla Maiga.

La transition politique comparée à un contrat de travail :

Amadou Koïta a établi un parallèle entre la transition politique et un contrat de travail. Selon lui, le premier contrat à durée déterminée (CDD) de la transition était initialement fixé à 18 mois, puis a été prolongé de 24 mois. Il exprime sa crainte que cette transition ne devienne finalement un contrat à durée indéterminée (CDI) et souligne que la réussite de la transition signifie sa conclusion.

L'appel à l'unité de la classe politique :

Amadou Koïta appelle la classe politique malienne à se réunir et à travailler ensemble afin de créer les conditions nécessaires pour un retour à l'ordre constitutionnel. Il insiste sur l'importance d'un climat apaisé, républicain et démocratique pour parvenir à une transition politique réussie. Il dénonce également le fait que certains politiciens utilisent la politique comme un moyen de profit personnel sans assumer pleinement leurs responsabilités politiques.

Les menaces pesant sur la démocratie et les libertés :

L'ancien ministre exprime également ses préoccupations concernant les menaces qui pèsent sur la démocratie, la liberté d'opinion et la liberté d'expression au Mali. Il souligne que de nombreux martyrs se sont sacrifiés pour défendre ces valeurs dans le pays et estime qu'il est essentiel de les préserver. Cette déclaration intervient peu de temps après l'arrestation du prêcheur Chouala Bayaya Haïdara pour «atteinte au crédit de l'État».

Amadou Koïta exprime avec conviction ses craintes concernant une transition politique à durée indéterminée au Mali. Il appelle la classe politique à s'unir et à travailler ensemble pour créer les conditions d'un retour à l'ordre constitutionnel. Ses déclarations mettent également en évidence les menaces qui planent sur la démocratie et les libertés dans le pays. Elles soulignent les préoccupations actuelles concernant la situation politique au Mali et insistent sur l'importance de trouver une solution durable pour garantir la stabilité et la démocratie dans le pays.

Karamoko B Keita

Culture

L'UNESCO sensibilise les acteurs culturels aux mesures de réparations collectives

Dans le cadre de la sensibilisation des acteurs aux mesures de réparations collectives dans l'affaire de Ahmad Al Faqi Al Mahdi, le Bureau de l'UNESCO au Mali, à travers son Secteur Culture, a organisé une visite de sites le mardi 19 décembre 2023. Cette visite était destinée aux acteurs et opérateurs culturels du Mali, ainsi qu'au représentant de la Coopération Suisse, l'un des Partenaires Techniques et Financiers du secteur de la culture au Mali.

La délégation de la 8ème édition du «Festival Vivre Ensemble», dirigée par M. Salaha Maiga, membre du Conseil National de la Transition (CNT) et Directeur dudit festival, a participé à cette visite. Le Directeur Régional de la Culture, les représentants de la Mission Culturelle de Tombouctou, de l'UNESCO, des ONG CFOGRAD et CIDEAL, de l'Entreprise Mama Touré en charge des travaux, ainsi que du Bureau de contrôle AMASEY ÉCO-ARCHITECTES étaient également présents.

La visite s'est concentrée sur le chantier de réhabilitation du mur de clôture du cimetière Cheick Sidi Mahamoud et les deux mausolées qu'il abrite : le mausolée Sidi Mahamoud et celui de Cheikh Mohamed Mahmoud Al Arawani. Le mausolée Al Arawani a été reconstruit en mars 2023 par l'UNESCO dans le cadre des réparations collectives dans l'affaire de Ahmad Al Faqi Al Mahadi.

Il est important de rappeler que les travaux de réhabilitation du mur de clôture des deux cimetières (Sidi Mahamoud et Al Kounti) font partie des sept (07) mesures principales du Dispositif de Restauration du Patrimoine Culturel piloté par l'UNESCO à travers le projet «réhabilitation et valorisation des bâtiments protégés de Tombouctou» dans le cadre de la mise en œuvre de l'Ordonnance de réparations de la Cour Pénale Internationale (CPI). Ces travaux sont réalisés par l'UNESCO en collaboration avec le gouvernement et les communautés de Tombouctou, avec la supervision technique d'experts architectes et l'implication d'entreprises locales de Tombouctou.

La visite a été l'occasion pour les participants de poser des questions sur les travaux en cours, mais aussi de découvrir d'autres aspects de l'histoire et de la culture de la ville des 333 saints grâce aux informations fournies lors de la visite.

Les visiteurs se sont déclarés satisfaits à l'issue de la visite et ont exprimé leurs remerciements et leurs félicitations à l'UNESCO pour son engagement constant en faveur de la protection et de la promotion du patrimoine culturel, facteur de paix et de développement durable.

Bokoum Abdoul Momini

Guerre entre Israël et le Hamas : 240 Palestiniens tués en 24 heures

La guerre entre Israël et le Hamas, qui a commencé le 7 octobre après une attaque sanglante perpétrée par le Hamas, est maintenant dans son 81e jour. Les combats se sont intensifiés et le nombre de victimes continue d'augmenter.

Pertes humaines :

Selon le ministère de la Santé de Gaza, contrôlé par le Hamas, plus de 240 Palestiniens ont été tués en vingt-quatre heures lors des frappes israéliennes. Cependant, ces chiffres n'ont pas été vérifiés de manière indépendante sur place. Du côté israélien, 152 soldats ont perdu la vie depuis le début de la guerre dans la bande de Gaza.

Nomination d'une coordinatrice de l'aide humanitaire :

L'ONU a nommé Sigrid Kaag, ministre des Finances néerlandaise et vice-Première ministre dans le gouvernement sortant de Mark Rutte, en tant que coordinatrice de l'aide humanitaire et de la reconstruction à Gaza. Elle prendra ses fonctions le 8 janvier et sera chargée de faciliter, coordonner, contrôler et vérifier l'envoi d'aide humanitaire à Gaza. Elle sera également responsable de la mise en place d'un mécanisme des Nations unies pour accélérer les envois d'aide humanitaire à Gaza par l'intermédiaire d'États non parties au conflit.

Blessures causées par des tirs du Hezbollah :

Neuf soldats israéliens et un civil ont été blessés par des tirs de missiles du Hezbollah libanais. L'un des missiles a touché une église dans un village arabe du nord d'Israël. L'armée israélienne a qualifié ces attaques de «crimes de guerre» car le Hezbollah attaque sans discernement des lieux de culte. De son côté, le Hezbollah a annoncé la mort de deux de ses combattants et affirme agir en soutien au Hamas.

Coupure des communications à Gaza :

La compagnie palestinienne des télécommunications, Paltel, a annoncé une nouvelle coupure générale des communications dans la bande de Gaza, la quatrième depuis le début de la guerre. Cette coupure est attribuée à la poursuite de l'agression israélienne sur Gaza, selon Paltel.

La guerre entre Israël et le Hamas se poursuit, avec une intensification des combats et une augmentation des pertes humaines. L'ONU a nommé une coordinatrice de l'aide humanitaire pour Gaza afin de faciliter l'acheminement de l'aide et de coordonner les efforts de reconstruction. Les tensions restent vives, comme en témoignent les attaques du Hezbollah et les coupures répétées des communications à Gaza. Il est crucial de trouver une solution pacifique et durable à ce conflit pour mettre fin aux souffrances des populations civiles affectées. La députée palestinienne Khalida Jarrar, membre éminent du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), a été arrêtée par l'armée israélienne à Ramallah, en Cisjordanie occupée. Selon son mari, des soldats israéliens ont fait irruption chez eux en défonçant la porte à 5 heures du matin. Le Front Populaire de Libération de la Palestine (FPLP) a annoncé dans un communiqué que l'armée israélienne a mené une vaste campagne d'arrestations parmi les dirigeants et les membres du FPLP en Cisjordanie occupée. L'armée israélienne a confirmé l'arrestation de Khalida Jarrar, la présentant comme la chef du FPLP en Cisjordanie et affirmant qu'elle était recherchée pour terrorisme.

La France s'est déclarée gravement préoccupée par la situation et a appelé à une trêve immédiate conduisant à un cessez-le-feu à Gaza. Le ministère des Affaires étrangères a réitéré sa demande de mesures concrètes de la part d'Israël pour protéger la vie des civils à Gaza.

Par ailleurs, Israël a restitué les dépouilles de 80 Palestiniens tués lors de la guerre dans la bande de Gaza. Ces corps ont été remis aux autorités locales par l'intermédiaire de la Croix-Rouge. Ils ont ensuite été transportés dans un camion et enterrés dans une fosse commune, creusée dans un terrain servant de cimetière provisoire, dans la région de Rafah, au sud de la bande de Gaza.

Karamoko B Keita

Présidentielle 2024 au Sénégal : Découvrez les 70 candidats ayant déposé leurs dossiers

La période de dépôt des candidatures pour l'élection présidentielle de 2024 a récemment pris fin, marquant une étape importante dans le processus électoral. Le Conseil constitutionnel, chargé de vérifier les dossiers de candidature, entamera bientôt son travail. Une attention particulière est portée sur le parrainage, qui constitue un élément central de cette étape. Les candidats doivent obtenir un certain nombre de parrains citoyens, parlementaires et élus pour pouvoir se présenter à l'élection. Voici la liste des 70 candidats actuellement en attente de la décision du Conseil constitutionnel.

Liste des candidats ayant déposé leurs dossiers en encadré

1. Cheikh Abdou Mbacké Barra Doly
2. Ousmane Sonko
3. Déthié Fall
4. Pape Djibril Fall
5. Karim Wade
6. Cheikh Bamba Dieye
7. Anta Babacar Ngom
8. Jean Batiste Diouf
9. Thierno Alassane Sall
10. Abdoulaye Sylla de Ecotra
11. Alpha Thiam
12. Idrissa Seck
13. Alioune Sarr (CAP24)

14. Serigne Mboup
15. Pr Daouda Ndiaye
16. Ibrahima Hamidou Deme
17. Abdoul Mbaye
18. Mouhamadou Madana Kane
19. Mamadou Lamine Diallo
20. Aida Mbodj
21. Mahammed Boun Abdallah Dionne
22. Ada Coundoul
23. Momar Ndao
24. Birima Mangara
25. Amadou Seck
26. Aliou Mamadou Dia
27. Bassirou Diomaye
28. El Hadji Malick Gakou
29. Amadou Ba
30. Dr Abdourahmane Diouf
31. Mame Boye Diao
32. Khalifa Ababacar Sall
33. Babacar Ndiaye
34. Amsatou Sow Sidibé
35. Mary Teuw Niane
36. Haguibou Soumaré
37. Habib Sy
38. Hamidou Thiaw
39. Abdoulaye Tine
40. Aminata Touré
41. Rose Wardini
42. Mamadou Yatassaye
43. Malick Gueye
44. Assane Kâ
45. Mouhamadou Fadilou Koné
46. Ndiack Lakh
47. Amadou Ly «Akilé»
48. Samba Ndiaye
49. Souleymane Ndéné Ndiaye
50. Mouhamed Ben Diop
51. Moussa Diop
52. Mamadou Diop Decroix
53. Papa Eugène Barbier
54. Ibrahima Cissokho
55. Boubacar Camara
56. Aminata Assome Diatta
57. Capitaine Mamadou Dièye
58. Cheikh Tidiane Dièye
59. Cheikh Tidiane Gadio
60. Adama Faye
61. Me Elhadj Diouf
62. Momar Ndao
63. Cheikh Dieng
64. Babacar Diop
65. Me Amadou Aly Kane
66. Al Hassane Niang
67. Thione Niang
68. Abdou Khadre Sall
69. Ibrahima Sall
70. Bougane Gueye Dany

La liste des candidats ayant déposé leurs dossiers auprès du Conseil constitutionnel pour l'élection présidentielle de 2024 est désormais connue. Le processus de vérification des dossiers de candidature débutera prochainement. Il sera essentiel de voir quels candidats remplissent les critères de parrainage et seront officiellement reconnus comme candidats à l'élection. Nous suivrons de près l'évolution de cette élection présidentielle et vous tiendrons informés des développements futurs.

Arouna Sidibé

Assemblée Générale de la Zone II de l'ACNOA

Le Mali renforce son engagement en faveur du sport africain

Le ministre de la Jeunesse et des sports du Mali, Abdoul Kassim Ibrahim Fomba, a présidé l'Assemblée Générale Ordinaire de la Zone II de l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique (ACNOA) le samedi 16 décembre dernier. Cet événement, qui s'est tenu à l'hôtel de l'Amitié de Bamako, a réuni des délégués des huit pays membres de la Zone, ainsi que des invités de marque tels que Mme Kéïta Aminata Maïga, ancienne Première Dame du Mali, et les présidents de différentes fédérations nationales sportives.

Lors de cet événement, le ministre Fomba a réaffirmé le soutien de son département à la Zone II de l'ACNOA ainsi qu'au Comité National Olympique et Sportif du Mali (Cnosm), dont Habib Sissoko assure la présidence. Le représentant de Moov Africa Malitel, sponsor officiel du Cnosm, était également présent.

Dans son discours d'ouverture, le ministre Fomba a souhaité la bienvenue aux présidents des comités nationaux olympiques membres de la Zone II et aux délégués des pays invités. Il a souligné l'engagement du Mali en faveur du rapprochement des peuples africains, conformément à sa vision panafricaniste inscrite dans sa constitution depuis l'indépendance. Il a rappelé que Bamako a accueilli de nombreuses occasions de rencontres entre les dirigeants africains, telles que l'Assemblée Constitutive du Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA) en 1966. Le Mali a également été le siège de la Zone 2 CSSA de 1982 à 2005.

Le ministre a souligné que le Mali a demandé et obtenu l'installation du Secrétariat Exécutif de la Zone 2 ACNOA à Bamako, signifiant ainsi l'importance accordée à la coopération et à la solidarité dans le mouvement sportif africain. Il a affirmé l'attachement du Mali à promouvoir et à soutenir toutes les actions visant le renforcement de la coopération et de la solidarité dans le sport africain, en mettant l'accent sur les valeurs véhiculées par le sport, qui contribuent à l'affirmation de la souveraineté et du progrès.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Zone II de l'ACNOA a ainsi été l'occasion pour le ministre Fomba de réitérer l'engagement du Mali en faveur du sport africain, en renforçant la coopération et la solidarité au sein de la Zone et en soutenant les initiatives visant à promouvoir les valeurs du sport. Cette réunion a permis de consolider la position du Mali en tant que pays hôte du Secrétariat Exécutif de la Zone 2 ACNOA, témoignant de sa volonté de jouer un rôle actif dans le développement du mouvement sportif en Afrique.

Fatou Sissoko

HOROSCOPE

Bélier (21 mars - 19 avril)

Aujourd'hui, vous avez envie de prendre des risques, et comme vous êtes sûr de vous, tout le monde vous fait confiance, y compris votre patron. Après tout, « qui ne tente rien n'a rien ». Ne reste plus qu'à se lancer pour voir votre bagou récompensé ! Vos collègues vont en prendre plein les mirettes et risquent bien de vous mettre sur un piédestal ou de vous faire une standing ovation dans les couloirs !

Taureau (20 avril- 19 mai)

Discipline et rigueur sont les mots d'ordre. Vos dossiers ont du retard ? Des membres de votre équipe sont aux abonnés absents ? Ne vous laissez pas gagner par le stress et poursuivez vos diverses tâches. Il n'est pas question de prendre du retard maintenant et encore moins de craquer. Utilisez votre casquette de superviseur pour faire en sorte qu'il n'y ait pas trop de latence en recrutant par exemple autour de vous.

Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Votre travail vous occupe beaucoup, et bien qu'il vous plaise, le temps passe et vous avez l'impression de ne pas assez profiter de votre vie. C'est peut-être le moment de faire le point. Vous pouvez équilibrer davantage votre vie entre le travail, la famille et les loisirs... Vous ne vous en sentirez que mieux et vous serez plus efficace au boulot si vous avez bien rechargé vos batteries le soir et le week-end.

Cancer (21 juin - 21 juillet)

Votre sociabilité est l'un de vos meilleurs atouts professionnels. Il vous vaut beaucoup de soutien et de nombreuses personnes de votre entourage professionnel sont prêtes à vous offrir leur aide. Une collaboration génère un surcroît d'idées pour un résultat souvent meilleur. Alors, ne boudez pas ce soutien et sachez tirer profit du travail en équipe. Une mutualisation des compétences devrait vous permettre de réaliser un projet d'envergure.

Lion (22 juillet - 23 août)

Vous aimeriez beaucoup que les choses évoluent au travail, mais vous ne savez pas comment faire. Pas d'inquiétude, cette journée vous fera plaisir. Vous allez trouver les bonnes solutions pour que vos collègues et supérieurs vous apprécient, et le résultat sera positif. Vous obtiendrez ce que vous souhaitez. Si vous êtes à la recherche d'un emploi, la dynamique sera favorable. Vous pourriez décrocher le poste de vos rêves.

Vierge (23 août 23 septmbre)

Si vous êtes à la recherche d'un nouveau travail, c'est le jour parfait pour concrétiser votre projet. Toutes les chances sont de votre côté. À vous de savoir vous vendre. Restez lucide, et soyez honnête. Si vous avez déjà un emploi, un nouveau projet pourrait vous séduire. Avant de dire oui, réfléchissez aux avantages, mais aussi aux inconvénients de celui-ci. Car ce n'est peut-être pas aussi beau que vous pourriez le croire.

Balance (23 septmbre - 22 octobre)

Vous aimez travailler, votre job vous convient parfaitement. À un point tel que vous générez, sans le savoir, quelques jalousies. Laissez les envieux parler. Cela les occupe pendant que vous tracez votre route. Vous avez beaucoup œuvré pour en arriver où vous êtes. C'est donc le moment d'en profiter. D'autant qu'il se murmure que votre attitude est très appréciée en haut lieu. Elle pourrait vous valoir une promotion. Voilà qui va encore faire jaser !

Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Alors que vous vous acharnez, depuis longtemps maintenant, à gagner la reconnaissance de vos collaborateurs, le grand jour est proche : vos efforts devraient porter leurs fruits. Ne laissez pas les jaloux gâcher la fête et savourez votre victoire, elle est méritée. Attention toutefois à ne pas vous endormir sur vos lauriers, car vous allez avoir besoin de toute votre énergie pour la suite des événements !

Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Débordé il n'y a encore pas si longtemps, vous allez enfin pouvoir souffler ! Une accalmie se profile à l'horizon et votre rythme de travail sera moins effréné. C'est le moment de revenir à vos tâches essentielles et à ce qui fait votre force au bureau. Profitez également de la période pour revoir vos objectifs et demander un entretien à votre hiérarchie. Celle-ci pourrait revoir votre salaire à la hausse.

Capricorne (21 décembre -20 janvier)

Vous avez le sentiment de travailler avec des personnes peu évoluées. Bavardages, résultats approximatifs, haussement d'épaules quand vous posez une question : il y a du laisser-aller dans l'air. Vous détestez ce type d'attitude. Vous aimez l'ordre, la méthode, la performance. Donnez le change. Sinon, vous allez vous retrouver solo. Ce serait dommage... et ce n'est jamais une bonne posture à adopter dans une entreprise comme en profession libérale.

Verseau (20 janvier - 19 février)

Votre travail commence à payer, et vous allez peut-être pouvoir gravir des marches supplémentaires. Ayez confiance en votre potentiel, en vos acquis qui vous ont mené jusque-là. Il faut savoir saisir les occasions lorsqu'elles se présentent, ou les provoquer en laissant sous-entendre ses aspirations. Après tout, il est important d'être bien dans son travail, et vos supérieurs tâcheront d'y répondre favorablement dans la mesure du possible.

Poisson (19 février - 21 mars)

Même si vous avez connu une récente baisse d'activité, ne vous découragez pas. Vous allez retrouver la passion qui vous animait au début de votre carrière. Entourez-vous de personnes bienveillantes et - même si le changement vous effraie - prenez le risque de vous réinventer pour mieux briller. Si vous établissez un plan d'action sérieux et détaillé, vos efforts vont finir par payer, les astres sont de votre côté !

L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

Pour tous **renseignements**, **abonnements**, **reportages**, **publicités**, **annonces** ...
n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23

Journal Malikilé | +223 70 44 22 23 | ampikile@gmail.com | www.malikile.com